

Montréal, le 22 août 2017

**VIA LE SDÉ**

**Monsieur Pierre Méthé**  
Secrétaire par intérim  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Nicolas Dubé**  
Ligne directe : 514-392-9432  
Télec. : 514-878-1450  
[nicolas.dube@gowlingwlg.com](mailto:nicolas.dube@gowlingwlg.com)

Adjointe  
Tél. : 514 878-9641, poste no : 65236

**Objet : Régie - Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2018**  
**Demande d'intervention de Nalcor Energy Marketing Corporation**  
**Dossier de la Régie : R-4012-2017**  
**Notre dossier : L140690006**

---

Cher Monsieur Méthé,

Vous trouverez ci-joint la demande d'intervention de Nalcor Energy Marketing Corporation (« **NEMC** ») accompagnée d'un budget de participation relativement au dossier mentionné en titre, dont un original et huit (8) exemplaires vous seront également acheminés par la poste.

Considérant le fait que NEMC ne peut présumer de la décision de la Régie quant à son statut d'intervenante, et quant à celui d'Énergie Brookfield Marketing s.e.c. (« **EBM** »), et compte tenu du fait que ces deux personnes intéressées sont toutes deux représentées par la firme Gowling WLG Canada s.e.n.c.r.l., s.r.l. (« **Gowling** »), deux demandes d'intervention distinctes et des budgets de participation séparés ont été déposés auprès de la Régie conformément au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et à la décision procédurale D-2017-085.

Ceci dit, il est certain que Gowling n'entend pas dédoubler le travail lors d'éventuelles demandes de remboursement de frais et que, lorsqu'il sera possible de le faire, les procureurs au présent dossier entendent profiter des économies d'échelle qui découleront de la représentation de NEMC et de EBM dans ce dossier.

Veuillez agréer, cher Monsieur Méthé, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.**

  
Nicolas Dubé  
ND/el

p.j.  
c.c. M<sup>e</sup> Yves Fréchette